

## Sommaire

Fièvre aphteuse au Maroc : suspicion	23
Fièvre aphteuse en Tunisie	24

### FIÈVRE APHTEUSE AU MAROC Suspicion

(Date du dernier foyer signalé précédemment : septembre 1992).

#### RAPPORT D'URGENCE

Synthèse d'un courrier électronique reçu le 27 février et d'une télécopie reçue le 1<sup>er</sup> mars 1999 du Docteur Abdelhaq Tber, directeur de l'élevage et des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, Rabat :

**Date de la première constatation de la maladie :** 25 février 1999.

**Date présumée de l'infection primaire :** 23 février 1999.

#### Foyers :

Localisation	Nombre
Oujda (dans l'est du pays)	3

**Description de l'effectif atteint :** élevages de bovins destinés à l'engraissement. Les animaux atteints sont des taurillons âgés de 18 à 24 mois. Les foyers sont cantonnés actuellement à la commune urbaine d'Oujda.

#### Nombre total d'animaux dans les foyers :

especie	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	91	7	0	7	84

**Diagnostic :** le diagnostic de laboratoire est en cours. Des prélèvements ont été adressés notamment au Laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse (Pirbright, Royaume-Uni).

**Source de l'agent / origine de l'infection :** importation clandestine d'animaux infectés.

#### Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- abattage sanitaire ;
- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- vaccination en anneau autour du périmètre infecté ;
- activation du programme d'urgence de lutte contre la fièvre aphteuse :
  - mise en place de comités locaux de coordination chargés de la surveillance et de la prospection sur l'ensemble du territoire national ;
  - lancement de la vaccination des bovins contre la fièvre aphteuse avec un vaccin contenant le sérotype O dans les provinces frontalières ainsi que dans certaines provinces qui leur sont limitrophes et qui constituent une zone tampon.

## FIÈVRE APHTEUSE EN TUNISIE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : août 1994).

### RAPPORT D'URGENCE

Texte d'une télécopie reçue le 3 mars 1999 du Docteur Saïd Bahri, directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, Tunis :

**Nature du diagnostic** : clinique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 1<sup>er</sup> mars 1999.

### Foyers :

Localisation	Nombre
délégation de Grombalia, gouvernorat de Nabeul	1

**Description de l'effectif atteint** : bovins de boucherie et ovins de boucherie.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	27	22	0	0	11*
ovi	110	5	0	0	0*

\* l'abattage des autres animaux est programmé pour les prochains jours.

### Diagnostic :

**A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Institut de la recherche vétérinaire de Tunisie. Des prélèvements ont, en outre, été expédiés le 3 mars 1999 au Laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse (Pirbright, Royaume-Uni).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve ELISA<sup>(1)</sup>.

**C. Agent causal** : virus de type O.

### Epidémiologie :

**A. Source de l'agent / origine de l'infection** : enquête épidémiologique en cours.

**B. Mode de diffusion de la maladie** : les bovins de l'exploitation ont probablement été contaminés par les ovins.

### Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- mise en interdit de l'exploitation,
- recensement, séquestration et abattage de la totalité des animaux de l'exploitation,
- vaccination périfocale.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.